COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2011

Absents : Monsieur Jean-Yves TEMPLIER, excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre BROCHARD.
Madame Christine AIRIAU, excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Guy RAMBAUD.
Monsieur Vincent CORMERAIS, excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques NUAUD.
Monsieur Marc LE CLANCHE, excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul DENIAUD.

Secrétaire de séance : Madame Marylène RINGEARD.

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – PERSONNEL.

A - Vote des tarifs communaux et des tarifs de location de l'espace polyvalent des Richardières et facturation de la vaisselle endommagée pour l'année 2012.

Compte-tenu de l'inflation récente, et sur proposition de la Commission finances, il est décidé, à l'unanimité, de majorer la plupart des tarifs de 2 %.

A noter toutefois :

- la création d'un tarif pour les caveaux 3 places (1 360 €),
- l'adaptation des tarifs de photocopies au nouveau matériel de la mairie,
- le maintien des tarifs d'assainissement (hors participation pour raccordement à l'égout qui est indexée chaque année, conformément à la délibération 29 janvier 2009).

B - Révision du loyer du Centre Médico-social et du Presbytère.

La convention concernant le Centre médico-social s'apparente à un bail professionnel. Le loyer est donc toujours considéré comme révisable en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. L'indice de référence est celui du 2ème trimestre 1999 (951) pour un loyer de 4 207,59 €. Cet indice étant égal à 1 593 pour cette année, le loyer annuel est porté à la somme de 7 048,04 (+ 5,01 % par rapport à 2011) pour la période du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2012.

Le loyer du Presbytère est révisable chaque année en fonction de l'évolution de la valeur du 2ème trimestre de l'indice de référence des loyers. Cette valeur qui était de 118,26 pour le 2ème trimestre 2010 est passée à 120,31 pour le 2ème trimestre 2011, soit une augmentation de 1,73 %, ce qui conduit à un nouveau loyer annuel de 230,27 € du 1er janvier au 31 décembre 2012.

Ces révisions sont acceptées par 22 voix pour et 1 abstention.

C – Examen des rapports technique et financier 2010 du service public de l'assainissement collectif (sous réserve).

Comme chaque année, la Nantaise des Eaux a transmis son rapport d'activités.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, celui-ci doit être communiqué au Conseil municipal qui doit en prendre acte par délibération.

La Nantaise des Eaux Services gère, pour le compte de la Commune, la station d'épuration et le réseau d'assainissement collectif. Le contrat signé avec ce prestataire court sur une période de 10 années, du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2014.

En 2010, la Nantaise des Eaux Services a effectué :
- 14 vérifications de branchements (20 en 2009),
- 11 branchements neufs (5 en 2009),
- des passages caméras sur 314,50 ml de réseau (330 en 2009), route de Nantes,
- des hydrocurages préventifs sur 1 943,5 ml de réseau (810 en 2009), rue des Coteaux, place de l'Eglise, rue de la Filée, rue de l'Industrie et avenue de Nantes,
- des tests à la fumée et aux colorants auprès de 91 abonnés à la Basse et Haute-Poterie,
- 4 hydrocurages curatifs,
- 2 curages préventifs des postes de refoulement.

Du fait de la persistance de mauvais raccordements et de problèmes d'étanchéité du réseau qui draine toujours des eaux parasites, la station d'épuration a fonctionné une nouvelle fois en surcharge hydraulique :

143 % de sa capacité nominale (contre 156 % en 2009 et 171 % en 2008). Les deux premières tranches de travaux sur les réseaux commencent à porter leurs fruits.

Le bassin tampon construit en 2007 permet toutefois de stocker le surplus d'eau à traiter lors des principaux épisodes pluvieux. Une nouvelle fois, la station n'est étonnement plus en surcharge organique (65 % de sa capacité de traitement).

La qualité du rejet dans le milieu naturel est conforme vis-à-vis de la règlementation.

Au cours de l'année, 1 136 m^3 (1 446 m^3 en 2009) de boues ont été évacués en épandage agricole.

Les abonnés sont au nombre de 1 083 en 2010. Par comparaison, 1 072 abonnés étaient recensés en 2008. 98 307 m^3 ont été facturés, soit 95 m^3 par foyer en moyenne.

Les principaux faits marquants de l'année 2010 ont été les suivants :
- remplacement du réseau avenue de Nantes, en face de la rue de la Chapelle suite à un bouchage complet,
- inventaire des industriels et artisans raccordés aux réseaux avec ciblage des activités à risque,
- installation d'une nouvelle pompe sur le poste de la R.D. 137 (avenue de la Vendée) et rue de Vieillevigne,
- au niveau de la station d'épuration, seuls les matériels en panne dont la réparation n'était plus possible ont été renouvelés.

La Nantaise des Eaux Services propose les améliorations suivantes :
- poursuite de la réhabilitation des réseaux et de la vérification des branchements,
- rencontre avec les industriels en partenariat avec les élus.

Le résultat financier net est déficitaire de 12 271,57 € (excédent de 10 432,17 € en 2009), avec une forte augmentation des charges.

Les prix ont été actualisés de + 2,26 %.

A l'unanimité, l'assemblée prend acte des rapports technique et financier 2010 de la société Nantaise des Eaux Services relatif au service public de l'assainissement collectif, mais fait savoir que des demandes d'explication devront être transmises à la Nantaise des Eaux Services concernant le montant des créances pour pertes irrécouvrables.

D - Assurance des bâtiments communaux.

➪ Étude et vote de l'avenant n° 9 au contrat Aleassur Dommages aux biens.

Cet avenant a pour objectif de régulariser la surface assurée de l'habitation située au 22 rue de la Chapelle (ancienne maison Mainguet), à savoir 81 m^2 depuis la démolition du garage.

Cette nouvelle disposition entraîne une régularisation de cotisation de - 9,68 € T.T.C. pour l'année 2010 et - 35,44 € T.T.C. pour l'année 2011.

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant.

E - Equipements sportifs du Fief des Landes.

➪ Versement d'une indemnité aux membres du jury.

Les maîtres d'œuvre, membres du jury, exerçant leur profession à titre libéral, seront indemnisés pour leur participation.

L'Observatoire régional de la commande publique a fixé à 505 € par demi-journée le défraiement par juré architecte (M. Fiolleau).

Pour le C.A.U.E., qui sera représenté par Mme Favry, la participation forfaitaire arrêtée par le Conseil d'administration est de 228,67 € par demi-journée de présence.

L'agence In Situ AE n'a pas fait connaître le montant d'un éventuel défraiement. Il faut toutefois savoir qu'un montant forfaitaire de 414 € H.T. par jour (avec frais de déplacement en sus) est prévu à l'article 9 du règlement du concours.

Par 22 voix pour et 1 abstention, l'assemblée accepte le versement de ces indemnités.

F - Location d'un bâtiment communal à la société Magasins Bleus.

➪ Autorisation de signature d'un bail précaire de 23 mois.

Le bail dérogatoire signé avec la société Magasins Bleus arrive à échéance le 31 octobre prochain.

Malgré les réflexions en cours sur une possible réaffectation du local occupé par cette société, au profit des services techniques, il est décidé, à l'unanimité, la signature d'un nouveau bail de 23 mois, avec l'ajout d'une clause laissant la possibilité à la collectivité de le résilier avec un préavis de 3 mois.

Le loyer actuel mensuel reste fixé à 506,92 € H.T., avec indexation.

2 – TRAVAUX - URBANISME.

A - Déviation de la R.D. 117 – tronçon Clisson / A. 83 - Restructuration foncière.

↳ Avis du Conseil municipal sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier.

La Commission intercommunale d'aménagement foncier (C.I.A.F.) de Gorges, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson, Aigrefeuille-sur-Maine et Montbert a proposé, le 31 août 2010, le périmètre et le mode d'aménagement foncier à mettre en œuvre sur les communes précitées à l'occasion de la déviation de la R.D. 117.

Cette proposition a été soumise à enquête publique du 10 janvier au 10 février 2011.

Il appartient désormais à chaque commune concernée d'émettre un avis sur cette proposition.

Par 22 voix pour et 1 abstention, l'assemblée émet un avis favorable sur la proposition de périmètre, de mode d'aménagement foncier ainsi que sur les prescriptions environnementales à respecter dans le cadre du plan du nouveau parcellaire et des travaux connexes.

3 – AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES.

A - Restauration scolaire.

↳ Définition des modalités de restauration des élèves de l'école privé Notre-Dame.

L'étude du cabinet R.S.D., achevée à ce jour, a été présentée en réunion de travail et auprès des partenaires de la collectivité (associations de parents d'élèves, association « les Cabanes de Filomaine »).

Il convient désormais que l'assemblée se prononce sur les points suivants :

- le type de restauration (la commission en charge du dossier et le comité de pilotage proposent une restauration en régie avec accompagnement par un cabinet spécialisé pour la rédaction des marchés publics de fourniture des denrées alimentaires),
- la reprise des agents listés par l'OGEC, qui interviennent actuellement sur le temps de restauration (le code du travail prévoit que, lors d'une reprise d'une activité par une personne publique, celle-ci doit proposer aux salariés un contrat de droit public, reprenant les clauses substantielles de leur contrat précédent, dont la rémunération),
- la prise en charge par la collectivité du transfert par car des élèves entre l'école Notre-Dame et le futur restaurant scolaire,
- la sécurisation de ce transfert au départ et à l'arrivée des cars (proposition d'implantation de barrières le long du trottoir situé devant l'école Notre-Dame, en bordure de la R.D. 137, pour guider les enfants),
- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de négocier une convention d'engagement de l'OGEC, sur la durée d'amortissement des bâtiments, soit 15 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée :

- retient le mode de restauration en régie pour le futur restaurant scolaire communal,
- dit que les agents listés par l'OGEC, qui interviennent actuellement sur le temps de restauration, seront repris et qu'il leur sera proposé un contrat de droit public qui reprendra les clauses substantielles de leur contrat précédent, dont la rémunération,
- accepte de prendre en charge le transfert par car des élèves entre l'école Notre-Dame et le futur restaurant scolaire.
- précise que ce transfert par car sera sécurisé au départ et à l'arrivée par l'implantation de barrières le long du trottoir situé devant l'école Notre-Dame, en bordure de la R.D. 137, pour guider les enfants.
- donne l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier une convention d'engagement de l'OGEC, sur la durée d'amortissement des bâtiments, soit 15 ans.

4 – QUESTIONS DIVERSES.

↳ **Présentation du rapport d'activités 2010 et du compte administratif du Syndicat Sèvre aval, Maine et Affluents.**

Créé le 1er juin 1971, SEVRAVAL regroupe 15 communes. Il est administré par les 15 délégués de chacune d'entre elles. Le Syndicat intervient sur 54 km de linéaire de rivières et 32 km de linéaire d'affluents (depuis 2007 pour ces derniers).

Son objectif est la restauration et l'entretien des rivières, la réhabilitation des ouvrages patrimoniaux et la protection de la biodiversité. Le syndicat expérimente par ailleurs des solutions permettant d'assurer la continuité écologique des cours d'eaux.

Les travaux réalisés en 2010 se résument principalement à la restauration des berges privées de la Margerie (Saint-Hilaire-de-Clisson) et à des travaux forestiers sur la Maine.

L'année a en fait été particulièrement marquée par les études suivantes, préalables au lancement de travaux :

- restauration de la chaussée du Liveau et de ses abords à Gorges,
- réduction d'impact des chaussées,
- mise en sécurité du site de Pont-Caffino.

Parallèlement, le Syndicat effectue un entretien régulier de la base de loisirs de Pont-Caffino, de la Sèvre et de la Maine (enlèvement d'embâcles, entretien des plantations, régulation des populations de ragondins, enlèvement de la jussie, entretien d'ouvrage et de la végétation).

Le compte administratif 2010 s'établit à :

- en section de fonctionnement Dépenses : 107 924,15 € Recettes : 199 777,03 €
- en section d'investissement Dépenses : 147 832,54 € Recettes : 162 428,51 €

soit un excédent de 60 777,40 €, si on tient compte des résultats de clôture et des restes à réaliser.

Pour information, la participation communale s'est établie à 3 277 € en 2010. L'encours de la dette est de 338 067,52 €.

En 2011, sont programmés les travaux suivants :

- poursuite du chantier de restauration de la Margerie,
- restauration du site du Liveau (chaussée, bras de contournement, moulin…),
- valorisation de la base de loisirs de Pont-Caffino (bloc sanitaires et vestiaires),

et les études suivantes :

- sur les ouvrages (ouverture de vannage et petits travaux),
- sur le suivi scientifique et technique de la protection de berges de la Sèvre à Nantes.

- **Marchés signés par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.**

- marché de voirie 2011 : entreprise Baudry (9 160,16 € T.T.C.).
- signalisation extérieure de l'espace polyvalent des Richardières : société Pic Bois (2 015,72 € T.T.C.).
- spectacle de fin d'année des écoles : « Ernestico, l'enfant de Cuba » (1 000 € T.T.C.).
- Acquisition de clôture pour mise en place autour de la future parcelle du centre de secours : entreprise Lambert Clôtures (3 619,90 € H.T.).
- Eclairage d'un terrain de football et reprise de l'alimentation des vestiaires de football : entreprise Mainguy (75 997,50 € H.T.).